



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour les
affaires régionales et
européennes**

ACCORD-CADRE

**Prestation d'adressage, de mise sous pli et de colisage de
documents électoraux lors d'élections pour les services de
l'Etat en région Grand Est**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Annexe n°3 :

REGLES DE PRESENTATION DES PLIS SOUS FILM RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT OU PAPIER

Le présent document est commun à tous les lots

Référence de la consultation

2026_PFRAGE_ELECTIONS

La présentation des plis obéit aux conditions suivantes :

Zonage :

Les faces des envois sont découpées suivants plusieurs zones restrictives communément appelées :

N°	NOM	PROPRIÉTÉS
1	Zone adresse du destinataire	– Vis-à-vis du sens d'introduction dans la machine, le sens d'écriture de l'adresse doit être de la gauche vers la droite. – Inclinaison du bloc adresse inférieure à 5° – Couleur de fond unie avec une réflectance de fond supérieure à 50% (réf. Norme EN 13619 :2002) et liste des couleurs acceptées (cf. guide pratique PF).
2	Zone de silence	– Vierge de toute mention ou graphisme. – Couleur de fond unie avec une réflectance de fond supérieure à 50% (réf. Norme EN 13619 :2002) et liste des couleurs acceptées (cf. guide pratique PF).
3	Zone d'affranchissement	– Positionnée en haut à droite.
4	Zone client	– À disposition de l'expéditeur.
5	Zone adresse expéditeur	– Contenue dans la zone client. – Plus long côté de la zone adresse expéditeur parallèle au plus long côté de l'enveloppe. – Positionnée de préférence en haut à gauche en mode paysage et en bas à gauche en mode portrait.

Le verso est désigné communément la face comportant la patte de fermeture de l'enveloppe. Le recto désigne par conséquent l'autre face.

Seule la zone client peut apparaître simultanément sur les deux faces (recto ou verso), les autres zones doivent impérativement apparaître sur la même face.

Les différentes mentions – à l'exception du pavé d'adressage et du référencement du pli – peuvent être imprimées en bandeau continu. Le bloc « adressage et le référencement du pli » doit être impérativement réalisé selon les modalités suivantes :

Commune ou arrondissement / numéro du bureau de vote / numéro d'électeur
nom patronymique prénoms - nom marital ou nom d'usage
complément adresse
complément d'adresse
numéro et libellé de voie
code postal et ville

code_routage

Qualité de la solution utilisée :

- La résistance de l’emballage doit être en rapport avec le poids de l’objet ;
- Pouvoir de glissement : moyen glissant (CFS: 0,3 à 0,5) ;
- En cas d’impression du bloc adresse sur bandeau, opacité du bandeau mini de 50%, impression en noir avec un contraste mini de 40% ;
- Façonnage : fermeture correcte des plis par collage ou thermo-formage (résistance mécanique de la fermeture au moins égale à 80% de la résistance mécanique du film), Bavettes (ou zone libres du film) max de 20 mm.

FORMAT A4 – PRÉSENTATION EN MODE PORTRAIT (données en mm)

